AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1723
FR0000075442-FS0735

26 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LDLC.COM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2017, le seuil de 5% du capital de la société LDLC.COM et détenir, pour le compte desdits fonds, 309 954 actions LDLC.COM représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LDLC.COM sur le marché.

———

[1] Société contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 322 106 actions représentant 9 163 460 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.